



Procès-verbal
de la Séance

**Du Conseil Municipal
du 15 octobre 2015**



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015

PROCES-VERBAL

L'An deux mil quinze, le quinze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le neuf octobre deux mil quinze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, Maire.

PRESENTS :

Monsieur CAPO-CANELLAS, ***Maire***

M. Albert CONTY, Mme Catherine RIOU, Mme Marie-Thérèse GITENAY, M. Jacques GODARD, Mme Shama NILAVANNANE, M. Gérard DILIEN, Mme Martine ROUÉ, M. Gérald DURAND, M. Jean-Michel LAFIN, ***Adjoints au Maire.***

M. Denis DESRUMAUX, M. Jean-Jacques JENNÉ, M. Philippe ROBERT, M. Thierry SCHEINERT, M. Yannick HOPPE, M. Jean-Baptiste BORSALI, Mme Corinne NARBONNAIS, Mme Gisèle BAHUON, Mme Dounia ELKARTI, Mme Sabine MORCRETTE, Mme Maryse LOPEZ, Mme Rosaline FOUQUEREAU, Mme Catherine DURR, M. Malik ABID (arrivé à 20h45), M. Thomas RAHAL, Mme Valérie MÉRY, M. Benoît PENINGUE, M. Sébastien FOY, M. Sarady VENUGOPAL, Mme Agnès BEREZECKI ***Conseillers Municipaux.***

POUVOIR :

Mme Maryline MARCHOIS Conseillère Municipale à Mme Gisèle BAHUON Conseillère Municipale.

ABSENTS EXCUSES :

M. Frédy MAHON et Mme Sophie COTTIN Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Jacques GODARD Adjoint au Maire

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Délibération n° 1 : Rapport annuel - Exercice 2014 - Délégation de Service Public (sous forme d'affermage) - Réseau d'Assainissement de la ville du Bourget - Déléataire : EAU ET FORCE | 4 |
| Délibération n° 2 : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) relatif à l'année 2014 | 7 |
| Délibération n° 3 : Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) pour l'ensemble des ERP (Etablissement Recevant du Public) appartenant à la commune du Bourget | 7 |
| Délibération n° 4 : Délibération approuvant la passation de l'avenant n° 3 au marché n° 03 BIS/2010 ayant pour objet des « Prestations de nettoyage des voies et espaces publics sur le territoire de la ville du Bourget » | 11 |
| Délibération n° 5 : Attribution - Marché négocié suite à un appel d'offres ouvert déclaré infructueux - Prestation de nettoyage des voies et espaces publics sur le territoire de la Ville du Bourget et ses prestations annexes. | 12 |
| Délibération n° 6 : Approbation et autorisation de signature du contrat de Ville de la Communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget..... | 15 |
| Délibération n° 7 : Avis du Conseil municipal du Bourget sur le projet de Décret fixant le périmètre et le siège d'un établissement public territorial composant la métropole du Grand Paris | 22 |
| Délibération n° 8 : Soutien à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) en 2024 et à l'accueil du Village Olympique | 26 |

(La séance est ouverte, sous la présidence de M. CAPO-CANELLAS, Maire du Bourget, à 20 h 36.)

M. le MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous, je vous remercie de votre présence et déclare ouverte la séance de ce Conseil municipal du 15 octobre.

Il est procédé à l'appel nominal.

Nous devons désigner un secrétaire de séance. Monsieur GODARD est candidat.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Il est désigné.

Je dois vous faire part de la liste des Décisions intervenues dans l'intervalle. Vu le délai court entre les deux conseils, il y en a peu. Y a-t-il des questions ou interventions ?

M. FOY.- Monsieur le Maire, chers collègues, je n'ai pas de remarques particulières sur les Décisions puisque, comme vous venez de le souligner, il y en a assez peu compte tenu du rapprochement des deux conseils municipaux.

J'ai cependant une remarque d'ordre général concernant les différentes commissions, qui sont organisées quasiment avant chaque Conseil municipal.

En cela, je veux tout d'abord remercier Monsieur le Maire d'organiser ces commissions de manière régulière car ce n'est pas forcément le cas dans toutes les municipalités. Cependant, il serait selon moi préférable de programmer chacune de ces commissions un à deux jours avant les conseils municipaux afin que l'ensemble des élus qui y assistent puisse avoir l'ensemble des documents, notes de synthèse et préparer leurs questions éventuelles. Cela tombe sous le sens mais cela va mieux en le disant.

(Entrée en séance de Mme ELKARTI.)

M. le MAIRE.- Je vous remercie de vos remarques et de souligner que l'on s'efforce d'avoir, sous forme de commission, un débat préalable au Conseil. Il me semble que les deux conditions que vous souhaitez sont remplies, puisque les notes de synthèse vous sont envoyées dans les termes légaux, c'est-à-dire cinq jours francs avant la séance du Conseil, soit 6 jours et la commission a lieu un jour auparavant. Nous essayons de trouver le bon moment permettant le débat préalablement au Conseil. Nous pourrions essayer de tenir ces deux jours en amont, nous regarderons comment organiser tout cela.

M. FOY.- Je me suis permis de faire cette intervention uniquement parce qu'une commission s'est déroulée le mercredi précédant le Conseil, soit 8 jours avant.

M. le MAIRE.- Il s'agit de la Commission des Services Publics Locaux, cette commission n'est ni du Conseil municipal ni d'application, elle est prévue par les textes. Nous devons la saisir avant la réunion du Conseil municipal. Il nous a semblé préférable, puisque la même Délibération et le même rapport ont été étudiés dans cette commission d'application hier, que la séance ait lieu avant. Nous ne sommes pas tenus de tenir des délais identiques.

Nous avons pour habitude d'envoyer la note de synthèse. Si vous le souhaitez, vous pouvez venir consulter le rapport, en prévenant par courtoisie à l'avance. Ces rapports sont souvent volumineux et proviennent en général d'organismes extérieurs. Cette réunion devait avoir lieu avant les commissions dites d'application.

Sur les rapports, je vous ai répondu par avance.

Délibération n° 1 : Rapport annuel - Exercice 2014 - Délégation de Service Public (sous forme d'affermage) - Réseau d'Assainissement de la ville du Bourget - Déléataire : EAU ET FORCE

M. GODARD.- Conformément aux dispositions de la loi n°95-127 du 08 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public (dite loi « Mazeaud »), il est fait obligation au

déléataire de produire à l'autorité délégante un rapport annuel sur les comptes et la qualité du service délégué.

Le présent rapport a été soumis, conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le 7 octobre 2015.

Les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2014 établis au sein dudit rapport sont les suivants :

| | | |
|---|--|----------------------------|
| Caractéristiques techniques du service | Estimation du nombre d'hab desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif | 15 238 hab |
| | Nombre d'abonnements | 1 742 |
| | Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire | 13,62 km |
| | Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif | 0,17 km |
| Prix | Prix TTC du service communal au m ³ pour 120 m ³ au 1 ^{er} janvier 2010 (hors parts départementales et SIAAP) | 0,3455 €TTC/m ³ |
| | Eaux pluviales – Part fixe (€an) | 37 870,14 € |
| Indicateurs de performance | Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées | 100 % |
| | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (valeur de 0 à 120) | 28 |
| | Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers | 0/1000 abonnés |
| | Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage | 0/100 km de réseau |
| | Taux de réclamations | 0,57/1000 abonnés |
| Opérations de curage | Curage préventif des avaloirs | 871 |
| | Nombre de désobstructions branchement | 2 |
| | Nombre de désobstructions réseau | 1 |
| | Nombre de débouchage avaloir en urgence | 2 |

Il y a peu de variations par rapport à l'an passé.

Au vu des éléments susvisés, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte :

- du rapport annuel de la société EAU & FORCE pour l'exercice 2014 relatif au service public du réseau d'assainissement de la ville du Bourget.

Par ailleurs, je vous informe que la société EAU ET FORCE a obtenu l'iso 14001. Cette entreprise travaille régulièrement avec la Ville par le biais de réunions trimestrielles et une réunion de direction une fois par an. C'est vraiment une société sérieuse dans l'assainissement.

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

M. PENINGUE.- Premièrement, je pense qu'il faut rendre à César ce qui est à César, j'apporte une petite information pour M. FOY : s'il n'avait pas boycotté la Commission la semaine dernière, il aurait constaté que M. ROBERT et M. DILIEN avaient fait preuve de bonne foi en prévoyant les rapports sur place et consultables. Cette commission s'est plutôt bien passée. Nous avons donc à disposition des informations techniques intéressantes, qui ont servi à tout le monde.

M. FOY.- Ce n'était pas au préalable.

M. PENINGUE.- Deuxièmement, je parle sous le contrôle de M. ROBERT et de M. DILIEN, j'avais noté un effondrement partiel rue Emile Zola, que la rue Masséna était en mauvais état et que la société EAU ET FORCE demandait 2 M€ pour réaliser les travaux.

Lors du vote du budget primitif 2015 ainsi qu'en 2014, j'avais émis de grosses réserves sur les budgets assainissement. Je voulais savoir pour quand est prévu le fameux programme d'investissement, et notamment de travaux, sur les réseaux communaux. Merci.

M. le MAIRE.- Je vous remercie d'abord du coup de chapeau que vous avez aimablement décerné à la commission qui s'est réunie et qui est effectivement présidée par M. ROBERT. Il a eu le souci de faire que la commission ait la possibilité de regarder l'intégralité du rapport.

Il est vrai que le rapport ne cache rien de l'état du réseau. Comme tout réseau, un certain nombre de points est considéré critique et où il faudrait faire des travaux. Un chiffrage a été indiqué par le fermier mais, s'agissant d'une délégation de service public sous forme d'affermage et telle qu'elle a été conçue, les travaux lourds n'entrent pas dans son champ. C'est pourquoi cela supposera un appel d'offres à part et un choix parmi les travaux à effectuer.

Nous avons passé un certain nombre d'étapes sur ce chemin critique, notamment avec l'Agence de l'eau et nous avons un schéma directeur. Les 2 M€ semblent être la marche haute, ce sera sans doute entre 1,5 M€ et 2 M€ à investir dans les prochaines années en essayant de sérier les choses.

En revanche, il se trouve que la compétence ne sera plus communale dès le 1^{er} janvier, elle sera celle du territoire de la Métropole, qui rassemblera huit communes : Le Bourget, Drancy, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Villepinte, Aulnay-sous-Bois, Sevran et Tremblay-en-France. Nous aurons donc cette discussion dans ce cadre avec un point compliqué à prendre en compte : dès lors que nous faisons des travaux de réseau, il faut en général essayer de réaliser les travaux dits de surface, c'est-à-dire de voirie en parallèle. En gros, il faut doubler l'enveloppe.

Nous nous apprêtons à avancer sur ce sujet et nous devons transmettre le dossier à la future structure qui va naître au 1^{er} janvier. En effet, cette compétence assainissement qui pouvait sembler être de proximité devient assez bizarrement une compétence du territoire de la métropole. Nous l'exercerons donc dans un cadre large d'un peu plus de 349 000 habitants, dans lequel nous serons appelés à voir le financement.

Je précise que, sur le réseau, arrivent parfois des problèmes de racine, des effondrements ponctuels, ce qui explique le chiffre que vous avez rappelé.

Cela dit, il s'agit ici de prendre acte que le rapport vous a été présenté et non pas de se prononcer sur la suite. Ce rapport a néanmoins l'avantage de faire naître le débat.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 2 : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) relatif à l'année 2014

M. DILIEN.- En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de rendre compte du rapport d'activité du SIGEIF pour l'exercice 2013.

Le Bourget relève de l'Unité Réseau Gaz Est (URG Est) dont le siège est à Pantin et qui couvre, avec l'URG Ouest dont le siège est à Nanterre, 36 communes de Seine-Saint-Denis.

Il ressort de ce rapport en ce qui concerne la commune du Bourget :

- En 2014, le nombre total de clients desservis par le SIGEIF, (domestiques et industriels) est de 3 038 (3 059 en 2013) dont le total de la consommation (en MWH) est de 69 589 contre 86 580 en 2013. On note une légère diminution du nombre de clients (-0,69 %) ainsi qu'une diminution de la consommation (-24,40 %) principalement due aux clients industriels et professionnels et au chauffage domestique.

- La constitution du réseau de distribution publique de gaz est de 9 883 m de basse pression et 15 642 m en moyenne pression. La basse pression est en voie de disparition au profit de la moyenne pression.

- La répartition des matériaux constituant le réseau sur notre commune est la suivante : 10 242 m. d'acier, 8 518 m. de polyéthylène, 6 755 m. de fonte ductile et 10 m de divers.

Un exemplaire de ce rapport est consultable aux Services Techniques.

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante de prendre acte de ce rapport.

(Entrée en séance de M. ABID.)

M. le MAIRE.- Merci. Je ne vois pas d'intervention. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition au fait de prendre acte que ce rapport vous a été présenté.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Nous en venons à la Délibération n° 3 que Mme ROUE nous présente sous l'angle handicap, M. DILIEN complètera au besoin sous l'angle travaux.

Délibération n° 3 : Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) pour l'ensemble des ERP (Etablissement Recevant du Public) appartenant à la commune du Bourget

Mme ROUE.- **L'agenda d'accessibilité programmée : un dispositif pour la mise en application de la loi du 11 février 2005**

La Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 prévoyait initialement que la mise en accessibilité de l'ensemble des Etablissements recevant du public (ERP) devrait être achevée au 1^{er} janvier 2015. Cet objectif étant loin d'être atteint à la date requise, la loi n° 2015-988 du 5 août 2015 et le décret n° 2014-1327 en date du 05 novembre 2014, ont instauré la création des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) destinés à programmer les travaux de mise en accessibilité des ERP et à s'assurer de leur réalisation effective assortis d'un système de pénalités fortes en cas d'inexécution.

Les communes en tant que propriétaires et gestionnaires de nombreux établissements recevant du public sont particulièrement concernées par l'élaboration d'un agenda programmé, mais c'est aussi le cas des commerçants, des professions libérales, des lieux de culte, des moyens de transports, des gares, des aéroports, etc.

Deux situations se présentent pour tout propriétaire d'un ERP :

- 1^{er} cas : l'ERP est déjà aux normes d'accessibilité au 31 décembre 2014, une attestation précisant que l'ERP est accessible doit être adressée au Préfet du département.

- 2ème cas : l'ERP ne répond pas à l'ensemble des règles d'accessibilité au 1^{er} janvier 2015, le propriétaire de l'établissement doit déposer auprès du Préfet dans le Département un Agenda de mise en accessibilité programmée et ce obligatoirement avant le 27 septembre 2015.

Il est ici précisé que les activités dispensées au sein d'ERP dont l'organisateur n'est pas le propriétaire sont à la charge de ce dernier qui doit déposer un Agenda de mise en accessibilité.

Cet agenda a pour objectif de programmer et d'échelonner le déroulement et le financement des travaux de mise en accessibilité.

L'accessibilité : un enjeu de société

D'après l'INSEE, 40 % de la population française, à des degrés divers, est gênée dans sa mobilité, temporairement ou définitivement par son environnement direct.

L'accessibilité concerne le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, le transport et les nouvelles technologies.

L'accessibilité pour tous et pour tout, a institué une nouvelle définition de la personne en situation de handicap et a introduit de la notion de chaîne du déplacement.

Ainsi, constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie par une personne dans son environnement, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

La chaîne du déplacement doit donc être organisée pour permettre une accessibilité totale aux personnes porteuses d'un handicap ou à mobilité réduite.

Les travaux de mise en accessibilité des ERP déjà réalisés par la Ville du Bourget :

Consciente des enjeux, la ville du Bourget s'est engagée dans une politique d'amélioration du cadre de vie.

Elle veille en ce sens à la transversalité de l'action publique sur son territoire en œuvrant seule ou aux côtés des autres collectivités territoriales et Etablissements publics concernés pour rendre accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, les trottoirs, les passages protégés, les espaces publics et les transports, etc.

A l'instar de nombreuses collectivités, notre ville s'est engagée dans une démarche d'adaptation de ses équipements.

Ainsi, la ville a construit l'école Louis Blériot, réalisé les travaux de mise en accessibilité du pôle social. Ensuite ce sont les travaux de mise en accessibilité de l'église Saint Nicolas qui ont été réalisés pour cet édifice classé tenant compte de ses nombreuses contraintes architecturales et techniques. La médiathèque intercommunale « Le Point d'Interrogation » a été livrée en 2012 tout comme la crèche privée « Les petits coucous ». Les travaux de mise en accessibilité de l'hôtel de ville ont débuté avec dans un premier temps la mise en accessibilité de l'ancienne bibliothèque côté parking et celle de la mairie avec la création d'une rampe PMR et la modification du perron jusqu'au hall d'honneur. Ces travaux de mise en accessibilité seront poursuivis à l'intérieur du bâtiment à partir de 2016.

Un agenda d'accessibilité programmée pour l'ensemble des ERP appartenant à la ville du Bourget restant à mettre aux normes :

L'Ad'AP est normalement organisé sur une période de 3 années. Néanmoins, le législateur a prévu que ce dernier pouvait être programmé sur une période pouvant aller jusqu'à 6 ans dès lors que le propriétaire détient plusieurs ERP dont au moins un de première catégorie.

Considérant le nombre important d'équipements de 1^{ère} catégorie propriétés de notre ville et les financements induits pour leur mise en accessibilité, nous proposons une programmation sur deux périodes de trois années soit un total de six ans.

Les travaux d'accessibilité qui sont pris en compte dans le cadre de l'Ad'AP comprennent :

- les cheminements extérieurs
- le stationnement automobile
- l'accès à l'établissement
- l'accueil
- les circulations intérieures horizontales
- les escaliers
- les ascenseurs et transports mécaniques
- les revêtements de sols, murs et plafonds
- les portes, portiques et sas
- les équipements et dispositifs de commande
- les sanitaires et les éclairages.

Ces travaux sont, pour les ERP appartenant à la ville du Bourget, estimés à près de 1,5 million d'euros hors taxe. Ce chiffrage ne prend pas en compte les coûts d'ingénierie et la maîtrise d'œuvre, soit +12 % environ sur la totalité. Ainsi que présenté dans le tableau de financement joint en annexe. Ils seront répartis sur six années incluant chaque année une opération importante.

Conformément à la réglementation, la ville du Bourget a déposé auprès du Préfet de Seine-Saint-Denis son dossier d'Agenda avant le 27 septembre 2015.

Après examen de ce dernier et sa validation par les services de la Préfecture, les travaux de mise en accessibilité débiteront conformément au planning prévu.

Un contrôle du suivi des travaux et de leur achèvement sera mis en œuvre. La ville fera savoir au préfet et à la commission d'accessibilité que le ou les ERP sont rendus accessibles conformément aux projets (Permis de construire, autorisation de travaux...).

M. le MAIRE.- Merci Madame ROUE, cette présentation permet de cerner tous les aspects de ce dossier, qui est un sujet de fond. Vous avez bien noté que cela englobe l'ensemble des handicaps. On pense toujours à la mobilité mais ce n'est pas seulement cela. Tout cela se décline en une grande variété de travaux à réaliser. C'est une nécessité mais aussi une lourdeur, qui se traduira par plusieurs années d'investissement, avec une complexité technique et d'ingénierie. En effet, il s'agit de faire des travaux répondant strictement aux textes. Ces derniers ont été réactualisés en fin d'année dernière et c'est à cela que nous nous conformerons. Toutefois, les travaux déjà réalisés resteront en l'état, vous en avez la liste et Mme ROUE vous en a rappelé le montant. Il est important mais nous souhaitons nous inscrire dans cette démarche de manière aussi dynamique que possible.

Bien évidemment, des allers-retours et des dialogues avec la préfecture sont possibles. En effet, le dossier existe, la préfecture nous demande une délibération. Hier, nous avons réuni la commission d'accessibilité. Puis, une commission préfectorale devra émettre un avis, le préfet choisira d'agréer ou pas à chacun des dossiers qui lui seront présentés par des villes. Si nous étions amenés à revenir vers vous, cela n'aurait donc rien d'anormal.

Nous nous sommes entourés d'un bureau d'étude pour réaliser sur chacun des sites l'inventaire, nous en avons effectué hier avec Mme BEREZECKI, de ces travaux programmés. Ils vont de la poignée de porte au petit rehaussement limité à 2 cm maximum. Tout cela rentre dans un grand nombre de détails, ce qui est normal.

Cela signifie que nous déclinons ce projet dans les budgets d'investissement des années à venir.

Je termine en indiquant que, dans le projet d'Ad'AP présenté là et discuté après avec l'Etat, nous avons aussi essayé de faire que l'ensemble du point de vue maîtrise d'ouvrage soit soutenable. Nous ne pouvons pas engager tous les travaux immédiatement, certains sont plus compliqués que d'autres et

appellent à davantage d'expertise. Nous avons alors essayé de les prévoir à des moments permettant de mener tout cela de front, de bonne façon et dans une organisation lissée dans le temps.

Je crois que nous serons amenés à revenir sur ces questions assez prochainement. Y a-t-il des questions ou des interventions ?

M. FOY.- Monsieur le Maire, le sujet du handicap est évidemment central dans le cadre de la gestion d'une commune. Derrière la notion de handicap, il y a des notions comme le lien et la cohésion sociale, la solidarité, ainsi que la protection des administrés bourgetins. Accompagner et veiller sur les personnes en situation de handicap devant être un souci permanent tout au long du mandat. Je me satisfais donc de cette programmation qui me semble sérieuse et équilibrée.

J'ai cependant une question pour bien comprendre. On évoque que l'Agenda de mise en accessibilité programmé devait être rendu au préfet avant le 27 septembre 2015, le Conseil municipal vote-t-il a posteriori ? Quel est l'intérêt donc de voter a posteriori alors que le plan a déjà été rendu ?

M. le MAIRE.- Je vous remercie d'abord de convenir avec nous que c'est un sujet de fond, qu'il faut traiter comme tel et non pas en faire un sujet polémique.

Restant sur cette vision, la préfecture nous a demandé un dépôt de dossier. Il s'agissait donc de déposer un dossier et la préfecture attend qu'il soit confirmé ou pas par le Conseil municipal. Le dossier devait donc être déposé avant le 27 septembre mais le préfet nous a précisé que la Délibération pouvait attendre.

Pour être franc, nous nous étions posé la question de l'inscrire au Conseil municipal précédent mais, le dossier étant relativement complexe, nous avons souhaité nous donner tout le temps nécessaire pour le compléter jusqu'à la dernière limite. En effet, le document est tout de même épais d'une dizaine de centimètres et pèse son petit poids. Cela signifie que, littéralement, nous avons fait l'exercice d'inventaire sur une vingtaine de sites. Jusqu'au bout, nous avons souhaité pousser la précision pour répondre au mieux à la problématique.

Pour beaucoup de communes, cette tâche n'est pas facile. Nous sommes dans les délais, beaucoup de communes ne le seront pas, cela nécessite vraiment une grande technicité.

En clair, nous avons essayé de le passer le 15 et nous nous sommes rendu compte que nous vous passions un dossier incomplet. Le préfet nous ayant indiqué clairement que, certes, nous devons le déposer mais que nous pouvions reporter sa soumission au Conseil municipal, nous nous sommes laissé le temps jusqu'au bout de l'améliorer.

En revanche, ce sujet pourra encore être examiné par la suite. Je suis heureux que nous ayons respecté le délai et nous ne vous avons pas caché les dates. C'est la réalité.

Sinon, il aurait fallu demander une dérogation à la préfecture, ce que j'ai préféré éviter.

Mme MERY.- Effectivement, c'est un sujet des plus importants. J'ai quelques petites remarques.

La loi date du 11 février 2005 et portait au départ sur une période de 10 ans pour rendre les ERP accessibles à tout le monde. La loi a été prorogée. Nous aurions aimé avoir la liste des établissements concernés et de ceux qui ont déjà été mis aux normes ces dix dernières années, donc entre 2005 et 2015. Certes, une liste apparaît dans la note mais est-elle exhaustive ?

Loin d'une certaine polémique, nous voulions simplement nous réjouir car, depuis un certain temps, nous demandons un plan pluriannuel d'investissement, ce qui était refusé jusqu'à présent. En tout cas, on nous répondait que ce n'était pas possible. Nous nous réjouissons que, à la demande du Préfet, donc à la demande de l'Etat, nous ayons un plan pluriannuel d'investissement sur ce sujet. En effet, on nous présente des investissements allant de 2016 à 2021, soit sur une période de 5 ans, donc une vision à long terme.

M. le MAIRE.- Réjouissons-nous. En revanche, ce que nous réalisons correspond non pas à la demande de l'Etat ou du Préfet. Le Préfet étant chargé d'appliquer la loi, c'est à la demande du Législateur.

Sur la notion de délai et de mise aux normes, je rappelle que c'est précisément une sénatrice socialiste qui a fait ce travail avec chacune des associations de handicapés ou qui s'intéressait à ces questions d'accessibilité. On parle de handicap mais le sujet est bien celui de l'accessibilité au sens large du terme. D'ailleurs, nous pourrions très bien nous casser une jambe demain matin et rencontrer des problèmes pour monter à l'étage. Cela peut arriver à chacun, c'est un accident de la vie, que nous souhaitons le plus bref possible lorsqu'il intervient.

Le travail visait le consensus mais il n'a pas été facile à recueillir. Vous avez d'ailleurs noté que, après le vote de cette loi l'été dernier et avant la promulgation de l'ordonnance et des décrets, des personnalités se sont insurgées de l'allongement du délai. Il l'a été parce que le consensus s'est fait sur l'idée que tant les collectivités que les privés ou les associations qui avaient à gérer ou possédaient des établissements recevant du public n'avaient pas forcément eu la possibilité de réaliser toutes les mises aux normes dans le délai.

Autre point, c'est un exercice extrêmement difficile qui a été mené là. Je veux saluer ma collègue sénatrice de l'avoir réalisé. Il a fallu convaincre les associations et les pouvoirs publics qu'il fallait assouplir. Pourquoi la mise aux normes n'a-t-elle pas été totale ? C'est d'une part pour des raisons de complexité, de coût et, d'autre part, parce que certaines normes étaient trop contraignantes voire confinaient à demander des choses qui n'avaient pas toute leur utilité. En conséquence, il y a eu l'an dernier un effort de simplification et d'allègement. Je le dis parce que ce n'est pas toujours simple à expliquer aux associations et à ceux qui ont des problèmes de mobilité.

Hier, nous avons fait l'exercice. Une Bourgetine ayant un lourd problème de mobilité a bien voulu participer à nos travaux. Or, elle-même s'est étonnée parfois de constater que la norme allait si loin, dans le sens où elle se mettait à notre place en termes d'investissement.

Il a donc été fait le choix collectif de proroger.

J'ai envie de vous dire que, dans la liste, vous trouvez les ERP par défaut. A certains endroits, nous y sommes parvenus, par exemple l'église, alors que le presbytère qui relève de la Collectivité n'a pas été mis aux normes. En fait, ce qui est déjà mis aux normes est ce qui n'apparaît pas dans le dossier.

Je vais peut-être arrêter de m'exprimer puisque vous n'écoutez pas, comme d'habitude. Chacune des collectivités qui gère des établissements recevant du public fera cet effort. Je considère que c'est ce qu'il faut retenir, nous essayons de répondre au mieux, comme nous avons pu le faire sur les équipements les plus présents et pour les travaux jusque-là.

Je ne vois pas d'autres interventions, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 4 : Délibération approuvant la passation de l'avenant n° 3 au marché n° 03 BIS/2010 ayant pour objet des « Prestations de nettoyage des voies et espaces publics sur le territoire de la ville du Bourget »

M. DURAND.- Ainsi que vous le savez, le marché de propreté urbaine visé en objet étant arrivé à échéance a fait l'objet d'une nouvelle procédure de consultation aux entreprises.

La procédure d'adjudication en appel d'offres ouverte a été déclarée infructueuse par décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en sa séance du 15 juin 2015. Par Délibération du 25 juin 2015, le Conseil municipal a acté l'infructuosité du marché et a approuvé la relance de la procédure en marché négocié.

De ce fait, un nouvel avenant n° 3 a donc été rendu nécessaire au marché susvisé, et conclu avec la société SITA Ile-de-France, afin de proroger la durée du marché jusqu'au 31 octobre 2015, le temps de l'attribution du marché négocié, en cours de procédure d'adjudication.

Au montant global et forfaitaire de 4 592 468,36 € HT (soit 5 496 390,68 € TTC) la somme de 220 242,54 € HT est ajoutée, portant le nouveau montant du marché à 4 812 710,90 € HT, ce qui

représente une incidence financière de 10,72 % (par rapport au montant initial du marché de 4 346 740,00 €HT).

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en ses séances des 24 Juillet et 21 septembre 2015, a émis un avis favorable pour la passation de l'avenant n° 3 audit marché.

Sur la base de ces éléments et au vu du dossier ci-annexé, il est proposé à notre Assemblée Délibérante :

- D'approuver l'avenant n° 3 au marché 03 BIS / 2010 relatif à des prestations de nettoyage des voies et espaces publics sur le territoire du Bourget et ses prestations annexes ;
- D'autoriser Monsieur le Sénateur-Maire à signer l'avenant n° 3 avec la société SITA Ile-de-France, dont le siège social est situé 19 rue Emile Duclaux CS 10001 à Suresnes (92268 cedex).
- De dire que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget communal 2015.

M. le MAIRE.- Vous avez noté que nous avons déjà un premier avenant de prorogation et qu'il s'agit du second. Y a-t-il des interventions ?

M. FOY.- Monsieur le Maire, j'ai une ou deux questions concernant cette Délibération.

Premièrement, s'il est possible de nous les communiquer, quelles sont les raisons de cette infructuosité ?

Deuxièmement, il s'agit du troisième avenant. N'était-il pas possible d'éviter ces trois avenants ? Si on fait le compte, cela fait 470 000 € TTC ajoutés au marché initial, ce qui fait une somme assez importante.

M. le MAIRE.- Concernant l'infructuosité, l'information vous a déjà été donnée par M. DURAND et moi-même lors d'un précédent Conseil en juin. Nous avons alors indiqué que nous relançons l'appel d'offres en vous précisant les raisons. Je veux bien vous les redonner mais le mieux est peut-être de vous reporter au compte-rendu de la séance en question quand vous étudiez un dossier.

En pratique, nous avons expliqué qu'une entreprise n'avait pas rempli une formalité substantielle et n'était donc pas recevable, et que la seconde posait un problème de prix. La commission d'appel d'offres avait statué.

Concernant le nombre d'avenants, le premier portait non pas sur la durée de mémoire mais sur la nature des interventions. A l'époque, nous avons souhaité rajouter des moyens. Le deuxième, qui est passé lors du Conseil que j'évoquais, était effectivement un avenant de durée. Il s'agit simplement de proroger pour nous permettre d'aller au bout d'un marché négocié et une meilleure négociation pour la Collectivité.

Tant M. DURAND que M. CONTY ont participé à la négociation et cela nous permet d'aboutir à cela.

Dernier point, vous évoquez les sommes. Je fais tout de même remarquer que le marché précédent n'était pas indexé, assez curieusement d'ailleurs. Vous prendrez donc l'habitude à l'avenir de voir les sommes progresser plus rapidement. En réalité, nous n'avons pas payé plus cher, nous avons payé le même prix mais plus longtemps. Ce sont uniquement des marchés de prorogation.

Sur ce, s'agissant de l'avenant, sachant que le débat de fond est davantage sur le dossier suivant, je le mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 5 : Attribution - Marché négocié suite à un appel d'offres ouvert déclaré infructueux - Prestation de nettoyage des voies et espaces publics sur le territoire de la Ville du Bourget et ses prestations annexes.

M. DURAND.- J'aimerais dire quelques mots préalables à la présentation de cette Délibération.

Elle est l'aboutissement d'un travail de plusieurs semaines. Cela a été long et imposant. Le point de départ a été l'axe de travail donné par Monsieur le Maire, défini sur trois points :

- maintenir le niveau des prestations de nettoyage de la Ville,
- optimiser d'une part les moyens, c'est pourquoi nous avons demandé et obtenu qu'un certain nombre d'engins à moteurs thermiques soient désormais des engins à moteurs électriques, et, d'autre part, le process, puisque nous avons une expérience de terrain sur 5 ans ;
- maîtriser les coûts.

C'est donc sur cette base que nous avons travaillé. Je profite du Conseil municipal pour saluer le professionnalisme et la qualité du travail effectué par le personnel de la Collectivité, que sont la Direction générale des services, la responsable du service des marchés et le responsable du service propreté. Grâce à cette équipe autour de Monsieur le Maire, lorsque nous étions en négociation face aux deux sociétés candidates, elles ont vu que nous connaissions le dossier d'une façon très précise et pointue, ce qui nous a permis d'obtenir une baisse substantielle à l'offre préalable.

Puisque ce type de marché arrive une fois tous les cinq ans, j'en profite également pour saluer le travail des agents municipaux du service propreté qui font un travail très ingrat et difficile, qui n'est pas valorisant mais qui est utile et nécessaire au maintien d'une certaine qualité de vie au Bourget.

Merci Monsieur le Maire de m'avoir laissé m'exprimer, j'en viens maintenant à la note de synthèse.

La consultation relative au nettoyage des voies et espaces publics sur le territoire de la ville du Bourget et ses prestations annexes a été relancée sous la forme d'un marché négocié suite à un appel d'offres ouvert déclaré infructueux.

La négociation était ouverte aux candidats qui, lors de la procédure antérieure, avaient soumis des offres respectant les exigences relatives aux délais et modalités formelles de présentation des offres.

Le marché à conclure comprend des prestations régulières de nettoyage réglées au forfait et des prestations de nettoyage dites « exceptionnelles » sur bons de commande, en application de l'article 77 du Code des marchés publics et est conclu pour une durée de CINQ (5) ans à compter de la réception par accusé de réception postal de la notification du marché.

A la date limite de remise des offres fixée au 24 août 2015 à 16 heures, 2 sociétés ont fait parvenir un pli sous format papier dans les délais.

A l'issue de l'analyse des plis par le service gestionnaire, le pouvoir adjudicateur a mené les négociations qui ont été ouvertes du 09 au 17 septembre 2015 avec l'ensemble des candidats, dans le respect des principes fondamentaux gouvernant la commande publique.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en sa séance du 21 septembre 2015, au vu de l'analyse des propositions négociées et conformément aux critères de jugement des offres, a décidé d'attribuer le marché de prestation de nettoyage des voies et espaces publics sur le territoire de la ville du Bourget et ses prestations annexes, à la société SITA Ile-de-France dont le siège social est situé 19 rue Emile Duclaux - CS 10001, à SURESNES Cedex (92268), dont l'offre a été jugée comme étant économiquement la plus avantageuse.

Il est, par conséquent, proposé à notre Assemblée Délibérante, au regard du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ci-annexé et des éléments ci-dessus évoqués :

D'approuver le dossier de marché relatif à des prestations de nettoyage des voies et espaces publics sur le territoire de la ville du Bourget et ses prestations annexes.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit marché avec la société SITA Ile-de-France dont le siège social est situé 19 rue Emile Duclaux - CS 10001, à SURESNES Cedex (92268) :

- Pour un montant forfaitaire annuel de 867 621,00 € HT soit 977 806,60 € TTC, pour les prestations régulières de nettoyage.

- Et pour un montant sans minimum ni maximum annuel, en ce qui concerne les prestations dites « exceptionnelles » de nettoyage selon le bordereau des prix unitaires et sur bons de commande, au fur et à mesure des besoins de l'administration.

D'imputer les dépenses sur les fonds propres de la Collectivité à la section fonctionnement du budget Communal (imputation : nature 611 - fonction : 813).

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

M. FOY.- Monsieur le Maire, nous partons, si j'ai bien compris, de nouveau pour une durée de cinq ans. C'est long et je ne peux m'empêcher de penser que nous pourrions avoir des périodes plus courtes et des contrats donc plus souples sur ce sujet ou d'autres car on ne sait pas de quoi demain sera fait.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MERY.- Monsieur le Maire, effectivement, nous avons bien remarqué qu'il y avait trois avenants, donc le premier portant sur un matériel supplémentaire, le deuxième sur une prorogation de deux mois et le troisième que nous venons de voter sur une prorogation de trois mois. Cela nous semble un peu beaucoup pour un même marché.

Si nous sommes bien conscients, Monsieur DURAND, que les services communaux ont fait de leur mieux, nous n'en avons aucun doute au vu de la complexité de ce dossier, nous avons déjà formulé quelques remarques lors de la séance où nous avons voté le précédent avenant. Nous estimons tout de même que, sur ce dossier, il y a eu quelques problèmes d'anticipation car il nous semble difficile de concevoir que l'on fasse un premier avenant avec une prorogation de deux mois et que, juste derrière, on repasse une prorogation de trois mois.

Nous nous étions exprimés sur ce sujet en disant que ce type de marché devait normalement, au vu de certains experts, commencer à être étudié au minimum six à huit mois avant la fin dudit marché. Or, la Collectivité a pris les délais les plus courts. En conséquence, nous en arrivons à être obligés de voter deux avenants. Il nous semble que plus d'anticipation et de gestion serait quand même le bienvenu.

M. le MAIRE.- Je comprends, Madame MERY, que vous ne contestez pas le résultat de la procédure et que vous interrogez simplement le délai. Je peux vous confirmer que, avec M. DURAND et les services qu'il a eu d'ailleurs raison de saluer, nous y avons travaillé très tôt. En effet, il s'agissait de regarder si la prestation définie il y a 5 ans devait/pouvait être modernisée et comment le faire en fonction des critères qu'il a rappelés. Nous les avons d'ailleurs fixés collectivement puisque nous avons discuté avec les collègues pour essayer de trouver le bon équilibre entre la meilleure prestation technique au profit des Bourgetins et un prix acceptable par les Bourgetins et le budget de la Commune. Nous avons donc pris beaucoup de temps ensemble ici même dans cette salle, en nous faisant assister par un expert, pour déterminer l'évolution possible de ce marché.

Je comprends donc que vous ne contestez pas le résultat et c'est une bonne chose que nous soyons d'accord là-dessus.

Concernant les avenants, nous avons passé en début d'été un avenant de prorogation que nous complétons ce soir. En revanche, l'avenant de prorogation était destiné à nous permettre d'une part d'aller au bout d'un marché négocié et, d'autre part, de nous laisser plus de temps à consacrer à la négociation.

Les avenants nous permettent non seulement d'aller jusqu'à la fin du mois mais également de prévoir un éventuel changement. En l'occurrence, nous n'avons pas de changement puisque la société choisie au terme de la procédure d'appel d'offres et conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres est le sortant mais cela aurait pu être une autre société.

Nous avons pris le temps nécessaire à la négociation des éléments techniques et financiers.

Nous aurions très bien pu attribuer ce marché plus tôt et sans aucun avenant mais le prix aurait été de près de 300 000 € plus élevé. Nous avons donc vraiment intérêt à aller jusqu'au marché négocié, ce que nous permettaient les textes. Certes, cela nous a pris un peu plus de temps mais cela n'a en rien handicapé la Collectivité. Quel est le problème des avenants nous permettant de décaler d'environ trois

mois ? Aucun. Le service a été assuré, le prix est resté le même pendant cette période et, au final, nous aboutissons à une offre moins chère que celle que nous aurions eu à accepter si nous avions respecté les délais initiaux.

Nous avons donc vraiment intérêt à procéder de cette manière et la commande publique permet les avenants. Nous l'avons fait dans les formes.

M. DURAND l'a très bien dit tout à l'heure, nous avons suivi cette affaire comme le lait sur le feu puisque ce sujet est important.

Concernant la question de M. FOY quant à l'avenir, je pense que vous faites allusion à la baisse des dotations aux collectivités. Pourrons-nous maintenir cet effort ? Nous le souhaitons mais le marché prévoit des moments où nous pouvons en notifier son arrêt. Des avenants négociés à la baisse sont également possibles, même si c'est plus compliqué.

Gérald DURAND et moi-même avons constaté le ratio, notre budget d'effort de propreté est à peu près 40 % à 50 % au-dessus de la moyenne des villes. Je veux juste que nous en ayons collectivement conscience. Ce sont des charges de centralité. Le fait d'avoir une route nationale, une gare intercommunale, autant de routes départementales, de perturbations liées au voisinage de transport, de circulation, etc. occasionnent réellement un coût pour la Collectivité.

D'ailleurs, nous avons regardé ensemble l'exécution de la prestation mais c'est un intérêt collectif de maintenir une offre aussi importante que possible et nous nous sommes donné un peu de temps pour bien le faire.

Je rejoins le propos de Gérald DURAND sur le coup de chapeau qu'il a donné au personnel de la Ville. Je veux aussi dire que le personnel qui fait le ramassage et la propreté pour l'entreprise prestataire mérite vraiment le respect de tous, parce qu'ils font le plus important et que nous voyons parfois des gens dans la rue qui sont de passage et à qui nous avons envie de dire « respectez un peu votre prochain qui fait le travail de ramasser ».

La propreté est aussi une chaîne, cela va des déchets sauvages aux mégots. J'espère que le travail réalisé en termes techniques portera ses fruits demain.

Je mets la Délibération aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 6 : Approbation et autorisation de signature du contrat de Ville de la Communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget

M. DILIEN.-

A- Préambule

Suite à la réforme de la politique de la ville, instituée par la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le contrat de ville a remplacé le principal dispositif Politique de la ville qu'était le contrat urbain de cohésion social (CUCS).

Il s'agit d'un contrat passé entre l'Etat et les collectivités territoriales, visant à organiser la mise en œuvre d'actions concrètes et concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés et prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine.

La politique de la ville est depuis la loi du 21 février 2014, une compétence intercommunale, le futur contrat de ville sera signé entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget et les villes concernées. Les partenaires associés (tels que le Conseil Régional, le Conseil départemental, le Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Agence régionale de Santé...) sont également signataires du contrat.

B- Le processus d'élaboration

Le Contrat de Ville a été élaboré à partir d'un diagnostic partagé et participatif du territoire, visant à traiter l'ensemble des enjeux de cohésion sociale, de cadre de vie, d'emploi et de développement économique.

Ce diagnostic territorial a permis de mettre en lumière les atouts et les faiblesses des quartiers prioritaires au sein de l'espace communal et intercommunal.

Il s'est construit à travers un triple processus :

- La réalisation d'un panorama socioéconomique des territoires organisé par pilier mobilisant une analyse des bases de données publiques (Insee, Onzus, Caf, ...), une analyse des documents de planification (PLH, PEDT, CDT...), une mobilisation des conventions nationales « politique de la ville (interministérielles) »
- Des entretiens avec les acteurs clefs du territoire

Des groupes de travail thématiques inter-acteurs (2 groupes par Pilier) représentant près d'une quarantaine d'acteurs par groupe thématique.

Il a permis d'impliquer les différents partenaires agissant sur le territoire et tout particulièrement les services de la CAAB et les services de l'Etat, mais aussi des amicales de locataires.

Ce travail partenarial a eu pour objectif de définir et de partager les enjeux et les priorités d'intervention qui structurent le projet territorial dans les champs définis par les trois piliers fondamentaux du Contrat de Ville.

C- La Gouvernance

Une méthode de gouvernance fondée sur 4 niveaux de pilotage et d'animation :

Un premier comité de pilotage, formé des représentants de la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget et de l'Etat, se réunira annuellement avec la participation des autres signataires du contrat, ainsi que des représentants des Conseils Citoyens. Les compétences de cette première structure de décision s'articuleront de la manière suivante :

- Le comité devra préciser, réajuster et valider les orientations prioritaires et la hiérarchie des actions,
- Il devra valider le bilan annuel de la programmation et des actions ainsi que l'état d'avancement du NPNRU,
- Il sera tenu de contrôler la tenue des engagements de la mobilisation du droit commun,
- Il donnera enfin son accord sur l'axe de mutualisation au sein de la CAAB.

Un deuxième comité, dit technique, sera quant à lui piloté par les chefs de projet de la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget et sera composé des représentants des signataires, des délégués du Préfet et des conseils citoyens. Il aura pour principales fonctions :

- De réajuster le plan d'actions pour chaque orientation.
- De proposer et de suivre de manière opérationnelle la programmation.
- D'élaborer un bilan annuel des actions et d'avancement du programme de renouvellement urbain.
- De proposer des axes de mutualisation au sein de la CAAB.

Les groupes de suivi thématiques (organisés par pilier, pilotés par les chefs de projet, intégrant les référents thématiques) – une rencontre par trimestre, devront effectuer les missions suivantes :

- Proposer et participer à la mise en œuvre des leviers d'actions,
- Alimenter les tableaux de suivi,

- Veiller à la mise en œuvre des axes transversaux et des déclinaisons par quartier,

Les groupes de suivi quartier (réunis une fois par an) seront tenus de :

- Veiller au suivi, et à la prise en compte des priorités et spécificités du quartier (micro-objectifs) dans la mise en œuvre des actions pour le quartier, et plus particulièrement sur l'articulation du programme de renouvellement urbain,

- Proposer des actions spécifiques et ajuster les priorités pour le quartier.

D- Les quartiers prioritaires de la CAAB

Commune de Drancy :

- Avenir Parisien
- La Muette / Village Parisien
- Economie / Les Oiseaux
- Salengro / Gaston Roulaud

Commune de Dugny :

- Thorez / Larivière / Langevin / Moulin / Allende
- Pont-Yblon

Commune de Le Bourget :

- Gare / Aviatic
- Saint Nicolas / Guynemer / Gai Logis

| | Dugny | Le Bourget | Drancy |
|---------------------------------------|-------|------------|--------|
| Population des quartiers | 4930 | 4000 | 13220 |
| % par rapport à la population globale | 46 | 27 | 19 |

E- Les orientations stratégiques et opérationnelles du Contrat

Le Contrat de ville s'organise autour de 3 piliers :

- le développement de l'activité économique et de l'emploi
- la cohésion sociale
- le cadre de vie

Les éléments du diagnostic ont permis de déterminer les orientations stratégiques et les objectifs du contrat de ville selon ses trois piliers.

i) Pilier emploi et développement économique

Orientation stratégique 1 : Réduire les écarts entre les besoins des entreprises et la demande d'emploi

Objectif 1.1 : Favoriser la mobilité professionnelle et l'accès à la formation

Objectif 1.2 : Faciliter l'accès aux contrats en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation)

Objectif 1.3 : Faciliter et accompagner le recrutement au sein des entreprises

Orientation stratégique 2 : Développer l'employabilité et l'autonomie des publics

Objectif 2.1 : Développer l'accueil de proximité

Objectif 2.2 : Lever les freins connexes à l'emploi et développer l'autonomie

Objectif 2.3 : Développer les parcours d'insertion

Orientation stratégique 3 : Dynamiser et soutenir le tissu économique

Objectif 3.1 : Soutenir la création et la reprise d'entreprises

Objectif 3.2 : Accompagner les entreprises existantes et le commerce

Objectif 3.3 : Développer et consolider l'économie sociale et solidaire

ii) Pilier cohésion sociale

Orientation stratégique 1 : Favoriser la réussite éducative

Objectif 1.1 : Faire du territoire un territoire d'excellence éducative (ouverture professionnelle et culturelle, et accompagnement scolaire)

Objectif 1.2 : Développer des parcours de réussite éducative

Objectif 1.3 : Développer la parentalité et l'implication des familles dans la réussite éducative des enfants

Objectif 1.4 : Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme

Orientation stratégique 2 : Consolider la stratégie d'accès aux droits et aux soins en développant la médiation et l'autonomie des publics

Objectif 2.1 : Favoriser et renforcer l'accès aux soins de la population du territoire

Objectif 2.2 : Prévenir les risques en matière de santé publique et mutualiser les moyens

Objectif 2.3 : Faciliter l'accès aux droits et l'autonomie des publics

Orientation stratégique 3 : Favoriser le « vivre ensemble » et la citoyenneté

Objectif 3.1 : Consolider, développer les acteurs associatifs et améliorer sa professionnalisation

Objectif 3.2 : Favoriser l'ouverture sociale, culturelle et la citoyenneté

Objectif 3.3 : Prévenir l'isolement social

Objectif 3.4 : Favoriser la participation des habitants et leur implication à la vie du quartier

Orientation stratégique 4 : Consolider et favoriser la prévention et la tranquillité des quartiers

Objectif 4.1 : Prioriser la tranquillité du quartier

Objectif 4.2 : Améliorer les actions de prévention et de sécurisation du quartier

iii) Pilier Cadre de vie

Orientation stratégique 1 : Promouvoir et conduire une gestion urbaine de proximité plus performante

Objectif 1.1 : Améliorer la connaissance des besoins et renforcer la synergie entre les acteurs urbains

Objectif 1.2 : Définir une politique globale structurée déclinée par quartier

Orientation stratégique 2 : Consolider et renforcer la qualité de l'offre de service

Objectif 2.1 : Améliorer la tranquillité résidentielle

Objectif 2.2 : Veiller au déploiement des actions de réhabilitation en regard des engagements socialement responsables

Orientation stratégique 3 : Favoriser l'équilibre social et poursuivre l'intégration urbaine des quartiers

Objectif 3.1 : Appuyer une stratégie de renforcement de mixité sociale au sein des quartiers articulée avec le PLHI

Objectif 3.2 : Impulser et soutenir les initiatives locales

Objectifs 3.3 : Favoriser l'ouverture des quartiers et la mobilité des habitants

iv) les axes transversaux

Le maintien d'actions spécifiques au profit des jeunes et des femmes demeure une priorité au regard d'orientations transversales :

L'excellence et la mobilité sociale

La prévention de l'isolement

La jeunesse

L'égalité entre les femmes et les hommes

La lutte contre les discriminations

F- Décisions municipales

Article 1^{er}

VALIDE de document du Contrat de ville en faveur des territoires prioritaires de la ville de la Communauté d'Agglomération du Bourget.

Article 2

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à transmettre à la Communauté d'Agglomération du Bourget la délibération relative au Contrat de ville.

Article 3

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de ville

Article 4

HABILITE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents contractuels relatifs au Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération du Bourget.

M. le MAIRE.- Merci Gérard, c'est un sujet important car il concentre beaucoup d'enjeux. Comme Gérard vient de nous le rappeler, à la vue de la liste des axes stratégiques et de leur déclinaison, on pourrait penser que, du coup, il y a beaucoup de moyens en face. Or, le budget 2015 s'élève à un peu plus de 30 000 € et nous aboutirons quasiment à 50 000 € lorsque nous aurons tout ajouté. Vous constatez donc la disproportion entre le budget consenti par l'Etat, mais c'est toujours mieux que rien, et la multiplicité et l'ambition des axes stratégiques, qu'il nous faut collectivement respecter.

Je veux d'abord remercier Gérard DILIEN car tout ceci s'apparente à une usine à gaz. Etant délégué au syndicat du gaz, il était tout indiqué pour s'occuper de la politique de la ville mais cela a tout de même nécessité beaucoup de discussions et de palabres pour aboutir à ce document. Il vous arrive maintenant parce que nous avons eu en toute fin d'année dernière la notification de notre éligibilité future et, en début d'année, la notification des territoires effectivement éligibles à l'intérieur de chacune des villes.

Ce document est relativement lourd. Il faudra qu'il vive dès l'année prochaine à huit communes. Le paradoxe est que nous réalisons ce travail à l'échelle intercommunale, conformément à la loi, qu'il vient en Conseil municipal mais que le décisionnaire est d'abord la communauté. La dernière fois, nous avons eu la présentation des objectifs généraux et, maintenant, nous avons le document. Le préfet délégué viendra pour la signature dudit document. Puis, dès le mois de janvier, cela deviendra une compétence du territoire. Sans doute faudra-t-il fusionner chacun des contrats de ville non seulement avec les deux agglomérations concernées mais également avec les deux communes dites isolées aujourd'hui, notamment Aulnay-sous-Bois et Blanc-Mesnil, pour aboutir plus tard à un contrat commun.

Nous n'aurons donc pas fini de stabiliser celui-ci qu'il faudra certainement le fondre dans un contrat plus large.

Nous pouvons souhaiter que la modestie des moyens, que nous prenons tout de même toujours, soit demain abondée par d'autres moyens de l'Etat. C'est une démarche utile. Elle pourra modestement permettre de financer un certain nombre de projets. Nous serons amenés à en faire le bilan au fur et à mesure.

Dernier point, je veux tout de même dire qu'il a fallu nous approprier cette complexité car rentrer en si peu de temps dans tous ces dédales et le phraser un peu compliqué de la politique de la ville n'était pas si simple en quelques mois. La démarche intercommunale a été utile, Gérard l'a rappelée, parce que les villes de Dugny et de Drancy avaient aussi eu une expérience beaucoup plus tôt que nous là-dessus, il faut donc les remercier aussi. Cela nous a en partie guidés.

Je disais que c'était compliqué parce que cela couvre tout un vocabulaire. Par exemple en page 2, le NPNRU signifie Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine. Nous n'y sommes pas éligibles mais il vous est rappelé qu'il y aura tout de même un bilan ailleurs que chez nous sur ce point.

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

M. FOY.- Monsieur le Maire, notre territoire a besoin de contrat comme celui-ci, ils sont adaptés à nos quartiers qui eux-mêmes ont besoin de toujours plus de cohésion sociale.

Seulement deux quartiers sont concernés (Gare/Aviatic ; Saint Nicolas/Guynemer/Gai Logis). Sera-t-il possible à l'avenir de l'étendre par exemple au quartier Wilson ? Egalement, nous avons constaté au dernier Conseil municipal que peu d'associations sont aujourd'hui choisies. Sera-t-il là aussi possible d'étendre ce contrat à d'autres associations ? Merci.

M. PENINGUE.- J'ai bien conscience que vous avez dû composer avec l'Etat et les services déconcentrés, que vous n'avez certainement pas eu une marge de manœuvre à 100 %. Néanmoins, je voulais revenir sur les territoires qui figurent pour la commune du Bourget. Vu le projet du Grand Paris notamment, je comprends bien que le quartier l'Aviatic soit concerné. Avec Mme MERY, nous nous en félicitons. Nous sommes assez contents que le Gai Logis apparaisse enfin. Nous avons perdu tellement de temps au Gai Logis ! Combien d'années a-t-il fallu attendre pour avoir une boulangerie ? Ce quartier a été complètement coupé de tout pendant des années. J'avais l'impression que les pouvoirs publics avaient laissé ce quartier à l'abandon. Nous nous en félicitons donc vraiment. Quant à la résidence Guynemer, je n'imaginai pas que ce quartier rencontrait autant de difficultés.

Même si je ne sais pas quel était le pouvoir de proposition des quartiers, il me semble qu'il manque clairement celui du cimetière. Monsieur FOY évoquait la résidence Wilson, je l'élargis à la résidence Egalité et à la résidence Baudouin. Comme le Gai Logis, c'est un quartier coupé de tout. Il est à l'opposé du Bourget, cela fait au moins 10 ans qu'il est complètement laissé à l'abandon, rien n'y est fait. Au bout de 30 ans, Efidis a enfin décidé de réaliser des travaux dans les immeubles. Au bout de 30 ans, c'est affligeant. Je le répète, ce quartier est complètement laissé à l'abandon. M. CONTY le sait aussi bien que moi, s'y garer, c'est la croix et la bannière. J'aurais donc aimé qu'il figure dans le contrat. Merci.

M. le MAIRE.- D'abord, je rappelle que l'essence même de la politique de la ville est de ne stigmatiser aucun quartier, aucune population, aucune ville. Donc, je ne peux pas vous laisser dire qu'un quartier est totalement à l'abandon. Le montrer du doigt ne me semble pas responsable. Vous citez d'ailleurs un contre-exemple avec l'installation d'un commerce, c'est une bonne chose et nous en sommes particulièrement heureux. La Collectivité avait effectué un investissement assez tôt dans ce quartier, qu'il faudra d'ailleurs renouveler. C'était le seul endroit où il y avait un multi-sport. La Collectivité avait également réalisé un effort sur le square à ses seuls frais, sans aucune aide de l'Etat il y a déjà un bon moment de cela. Je ne peux pas vous laisser dire que, pendant 30 ans, il ne s'est rien passé. Le bailleur a fait un certain nombre de choses, pas assez. Vous dites que cela fait 30 ans mais je pense que la référence n'est pas la bonne.

Nous avons une discussion difficile avec Efidis sur l'ensemble de la commune mais elle commence à porter à l'échelon au-dessus, c'est-à-dire à la société mère. En effet, j'ai épuisé les charmes d'avoir un bailleur qui ne comprend pas que la réalité du vécu des habitants se prend en compte et que, quand les élus relaient les préoccupations des locataires et des habitants, cela appelle des décisions. Nous

sommes là non pas pour répéter mais pour demander que la vie dans les résidences HLM comme dans n'importe quelle résidence suppose de prendre en compte le quotidien des gens. Je l'ai rappelé extrêmement fermement voire violemment il n'y a pas si longtemps et je crois c'est en train de porter.

Nous faisons des efforts dans ce quartier, dans l'école, dans la cohésion avec un certain nombre d'associations aussi. Nous souhaitons bien évidemment que la politique de la ville soit la plus largement partagée possible. Si nous avons réussi à ce que le Gai Logis entre dans le cadre de la politique de la ville, c'est parce que nous avons fait des efforts extrêmement importants pour l'imposer à l'Etat, qui n'en voulait pas du tout. Nous avons même trouvé le stratagème de relier par la rue Edouard Vaillant et de le rattacher à un autre quartier qui y entraînait.

La réalité est que la loi a changé. Dans une volonté de simplification, qui ne saute pas aux yeux, il y a eu l'idée du mot terrible « carruillage » dans la définition des quartiers. Autrement dit, l'Etat a découpé toutes les villes en carreaux de 1 000 habitants environ, dans lesquels le seul critère considéré est le revenu médian. L'Etat a décidé que, à partir d'un certain niveau de revenu global, vous n'êtes plus dans un quartier politique de la ville. En dessous, vous pouvez y rentrer. La Ville a donc été découpée comme les autres en carreaux stupides et on nous a expliqué, sans stigmatiser, que la partie Saint-Nicolas/Guynemer pouvait y entrer. Nous avons obtenu, après plusieurs mois de négociation, que l'Etat accepte d'inclure le Gai Logis. En termes de revenus, ce n'était pas le cas. Cela l'est devenu car la Collectivité a joué le bras de fer pendant très longtemps.

De la même manière, il nous semblait aberrant que Wilson/Egalité/Baudouin ne puisse pas rentrer dans le dispositif, là curieusement nous n'y avons pas réussi. Lorsque j'ai eu l'information il y a quelques semaines que l'Etat pouvait rouvrir les discussions, j'ai essayé de remettre le sujet sur la table mais nous n'avons pas réussi. Grosso modo, on nous a fait comprendre aussi que nous rentrions dans le dispositif et que ce n'était déjà pas si mal en soi. Des communes ont vu des quartiers en sortir.

C'est un principe égalitaire mais, par exemple, la cité du nord de Drancy n'est plus dans le dispositif alors que tout le monde considère que c'est aberrant.

Pour ce qui concerne le secteur Wilson/Egalité/Baudouin, nous avons déjà eu des difficultés, vous n'étiez pas encore présent dans cette enceinte et dans la Ville, lorsque nous avons discuté du PLH intercommunal. Concernant les suppléments des loyers de solidarité (SLS), nous avons essayé d'obtenir des exonérations de SLS plus larges. C'est ce qui permet la mixité parce que, si un SLS s'applique, les personnes à revenu un peu plus élevé s'en vont parce qu'elles supportent un supplément. Ce n'est pas le plus simple. Nous avons donc essayé d'obtenir des exonérations. Je me suis battu jusqu'en comité régional de l'habitat, instance compliquée, pour avoir le maximum de quartiers. A ce moment-là, je n'avais déjà pas réussi à passer Wilson et Egalité car le niveau de revenu avait été considéré comme étant supérieur.

Je pense qu'il existe une raison simple à cela : les habitants sont pour une large part présents depuis pas mal de temps. Or, en début de carrière, ils avaient des revenus plus faibles qu'au fur et à mesure de leur déroulement de carrière. Assez curieusement, le quartier dit de la gare de l'Aviatic rentre selon ce critère et ces systèmes de carreaux mais pas Wilson/Egalité/Baudouin.

Pour Wilson/Egalité/Baudouin, j'ai fait des pieds et des mains avec l'équipe pour essayer de les faire rentrer mais je n'ai pas réussi. Au bout d'un moment, que voulez-vous faire ? Seul l'Etat est décisionnaire, même si c'est en dialogue avec nous. Nous avons réussi à inclure Gai Logis, à faire que le découpage Saint-Nicolas comprenne bien Guynemer. En revanche, nous n'avons pas pu aller plus loin.

Pour autant, cela a tout de même permis de rentrer une partie du Bourget. Nous verrons si l'exercice peut être amélioré ou repris dans quelque temps mais c'est l'Etat qui a fixé cela de manière rigide, pour employer un mot aimable. Nous sommes allés le plus loin possible dans la confrontation sur ce point.

Sur les questions de quartiers, j'ai répondu à M. FOY en même temps.

Sur la question des associations, il ne faut pas faire de confusion : ce que nous avons passé l'autre jour en Conseil municipal ne sont que les associations qui relèvent d'un « niveau second » avec ce que

l'on appelle le FIA. Ce programme, qui devrait à nouveau changer de nom, concerne des aides de « moindre » importance. L'essentiel des aides a été voté en Conseil communautaire en juillet, si je ne me trompe pas.

Il ne faut donc pas confondre les deux, ce n'était qu'une petite partie des aides.

Enfin, ce contrat sera aussi appelé à vivre. Je ne vous cache pas que je disais à voix basse à Albert CONTY que je connaissais le maire défunt d'une grande ville du sud de la France qui, lui, trouvait la politique de la ville trop compliquée par rapport à ce que cela rapportait à la commune et aux habitants. Il avait sans doute les moyens de se passer d'une manne de l'Etat. Pour notre part, même si ladite manne est petite, nous nous en saisissons. En revanche, c'est tout de même extrêmement compliqué.

Sur ce, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 7 : Avis du Conseil municipal du Bourget sur le projet de Décret fixant le périmètre et le siège d'un établissement public territorial composant la métropole du Grand Paris

M. le MAIRE.- Je disais que nous devons apprendre à vivre tout cela à huit, nous y venons avec cette Délibération.

Il s'agit bien du périmètre de l'EPT et non pas celui de la métropole. Je vous avais signalé la fois dernière qu'il a été arrêté par l'Etat à 131 communes, c'est-à-dire celles de la première couronne et quelques communes de deuxième couronne qui avait un droit d'option.

Le Préfet de région nous a adressé le projet de décret, c'est un avis du Conseil municipal.

Je voudrais non pas vous rassurer ou vous chagriner en vous disant que l'avis est demandé à toutes les communes mais ce n'est pas non plus un avis conforme. Autrement dit, les communes qui rendront un avis défavorable ont peu de chance de voir le Ministre changer d'avis, même si elles peuvent se faire entendre, c'est une réalité qu'il faut avoir en tête.

Nous n'avons pas de conflit majeur sur ce point puisque nous nous sommes rendus à l'idée que la toise des 300 000 habitants ne pouvait pas être contournée. C'est beaucoup, cela signifie que nous changeons d'échelle en faisant plus que tripler le volume de l'intercommunalité, puisque nous étions grosso modo à 94 000 habitants et que nous arrivons à 349 000.

Cela suppose donc un changement d'échelle, un changement de gouvernance et un changement dans les compétences.

Tout cela devra être digéré mais, prenez la somme des sujets lourds que nous avons traités ce soir, ce sont des points compliqués d'un point de vue réglementaire en termes d'ingénierie administrative. Là, je ne vous détaille pas les établissements publics territoriaux, vous les avez dans la note et nous en avons parlé de nombreuses fois ici. Nous l'avons fait pour essayer de tenir l'assemblée communale informée de ce qui nous arrivera au 1^{er} janvier : disparition de l'agglomération, toutes les compétences aspirées par l'établissement public territorial qui aura 2 ans pour décider de conserver ou pas les compétences facultatives (crèches, piscines, conservatoires, médiathèques, etc.). Soit l'établissement public choisit de garder ces compétences, il devra en conséquence les généraliser y compris aux communes qui n'ont pas délégué cela aux intercommunalités ou qui n'y sont pas, peut-être un critère de taille pourra-t-il s'appliquer, et encore. Soit ces compétences sont renvoyées aux communes dans des conditions qui ne sont pas encore claires au moins du point de vue financier. Enfin, nous n'y sommes pas encore.

Là, nous déterminons avec qui nous nous marions demain. Je vous rappelle le périmètre : Le Bourget, Drancy, Dugny, le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois, Villepinte, Sevran et Tremblay-en-France. Cela part grosso modo de l'aéroport du Bourget côté Seine-Saint-Denis jusqu'à l'Aéroport de Roissy toujours côté Seine-Saint-Denis, en passant par Aulnay-Sous-Bois, Villepinte et Blanc-Mesnil.

Cette loi a été beaucoup discutée, débattue et critiquée. Nous ne sommes pas les derniers à dire que ce n'était pas la meilleure façon de procéder.

Par esprit de responsabilité, nous ne proposons pas une motion « cavalière » et un peu « bras d'honneur », contrairement à certaines communes « on déteste cette loi » « on réfute la façon dont cela a été mis en œuvre », etc. La majorité municipale considère que le débat est derrière nous, la loi étant la loi.

Nous regrettons tout de même que des communes qui souhaitaient nous rejoindre ne puissent venir (Coubron, Livry-Gargan et Vaujours). Elles avaient clairement émis ce souhait.

Nous le regrettons tout en émettant un avis favorable sur le périmètre fixé par le décret, encore une fois non pas que nous soyons ravis, non pas que passer de 3 à 8 communes nous paraisse beaucoup plus simple pour l'avenir mais par principe de réalité. Nous n'avons pas intérêt aujourd'hui à jouer les mauvais élèves ou à jouer la commune qui veut entraver la marche d'un système déjà lancé par la loi et qui s'impose de fait.

Le périmètre n'est pas incohérent, même si l'avis proposé rappelle qu'il aurait pu être plus large. Nous ne proposons pas de bouleverser les choses sur ce plan puisque, une fois que la loi est adoptée, c'est le périmètre un peu moindre de mal.

Ensuite, vous avez un avis également sur le fait de fixer le siège de la Direction territoriale dans la plus grande ville. C'est provisoire parce que, lorsque l'établissement public territorial se réunira, il aura à décider de son siège. Dans un premier temps, cela ne semble pas idiot, il n'y a pas de difficulté à cela.

Voilà l'objet de cette Délibération, d'autres viendront lors des prochains conseils assez rapidement pour déterminer un certain nombre de points. C'est la première étape.

Quand les communes auront rendu leur avis, un décret gouvernemental fixera définitivement ce périmètre. Nous satisfaisons donc à la formalité que l'Etat nous invite à remplir ce soir avec cet avis que j'assortis du commentaire que je viens de faire pour vous rappeler un peu le contexte.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des interventions ?

M. FOY.- Monsieur le Maire, au même titre que le plan local d'urbanisme dont la mise en place a été confirmée au dernier Conseil municipal du 24 septembre 2015, cette Délibération est extrêmement importante et attire l'attention car elle touche au territoire du Bourget, et surtout à l'organisation de ce territoire.

Cela a déjà été expliqué mais il faut rappeler que, en l'occurrence, ce n'est pas de la faute du Maire qui ne peut pas être responsable de tout mais la ville du Bourget va faire perdre de son autonomie et de son pouvoir de décision en passant d'une communauté d'agglomération d'un peu plus de 90 000 habitants à un territoire de 349 000 habitants et en passant de 10 conseillers sur 34, soit environ 30 % des voix, avec des places de Vice-président à 3 conseillers sur 72, soit environ 4 % des voix.

Bref, dans cette grande machine administrative que va devenir la métropole du Grand Paris, la ville du Bourget ne pourra faire entendre sa voix que si elle conserve son ou, devrais-je dire, ses autonomies.

Alors, Monsieur le Maire, dans le cadre de ce territoire, dont le Bourget va faire partie avec des villes comme Drancy, Le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois, Dugny, Villepinte, Sevran, Tremblay-en-France, dont la plupart sont bien plus importantes que Le Bourget, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2016, soit dans moins de trois mois, pouvez-vous répondre à ces quelques questions :

Que deviendra le plan local d'urbanisme que nous avons lancé il y a seulement trois semaines au dernier Conseil municipal ? Celui-ci va-t-il être décidé par le nouveau T7 qui ne connaît rien ou presque de nos problématiques ?

Egalement, qu'en est-il de la politique de la ville ou plus exactement du contrat de ville que nous venons de voter ? La politique de nos quartiers va-t-elle être décidée ailleurs qu'au Bourget ?

Qu'en est-il des équipements sportifs que vous avez évoqués tout à l'heure, comme le terrain synthétique de football que nous faisons refaire à grands frais cette année ? Celui-ci va-t-il être transféré ?

Si oui, est-ce cette année ? L'année prochaine ? L'année d'après ? S'il y a transfert, pourquoi avoir dépensé tout cet argent si cette compétence nous échappe ?

Qu'en est-il également de la prestation de nettoyage des voies, sur laquelle vous nous demandez de nous engager sur cinq années, ce que je soulignais tout à l'heure ? Ce sont cinq longues années, Monsieur le Maire, que j'ai votées bien entendu parce qu'il s'agit de l'image de notre ville mais est-ce bien raisonnable lorsque l'on ne sait pas à quelle sauce on sera mangé dans trois mois ? C'est une question.

Sur ces sujets, je comprends que vous allez faire ce que vous pouvez, Monsieur le Maire, sans forcément être tout à fait entendu par l'Etat mais il y a d'autres sujets sur lesquels vous serez cette fois décisionnaire. Ce sujet concerne les agents de la ville, les contractuels travaillant pour la ville du Bourget et le personnel administratif dans sa généralité.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une grande partie du personnel est très attachée à la ville du Bourget, voire pour beaucoup d'entre eux habitent eux-mêmes au Bourget. Alors Monsieur le Maire, au 1^{er} janvier 2016, que vont devenir les agents qui ont la charge des compétences que je viens de citer et dont nous ne nous occuperons plus ? Vont-ils quitter physiquement le Bourget ? Si oui, pour aller où ? Sous quelles conditions ? Avez-vous engagé des discussions avec les syndicats sur ces sujets ? Où en êtes-vous dans ces discussions ? Enfin, le personnel administratif du Bourget va-t-il changer d'employeur et passer d'une administration quasi familiale comme celle du Bourget à une administration au fonctionnement industriel composée de plusieurs milliers d'agents ?

Je vous remercie de vos réponses exhaustives.

M. le MAIRE.- Les questions ont été exhaustives, nous ne manquerons pas d'y répondre.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MERY.- Je n'ai pas vraiment de question à vous poser, j'ai juste une petite remarque et un étonnement. Je pense que vous aurez suffisamment besoin de temps pour répondre aux autres questions.

Je m'étonne quand même de voir que, dans cette note de synthèse, on nous parle de regretter que le périmètre proposé par l'Etat n'inclue pas les villes de Coubron, Livry-Gargan et Vaujours, ce qui aurait donné plus de force au territoire quand, dans le même temps, vous nous dites que nous passerons à un périmètre de 349 000 habitants, de trois à huit communes et que, depuis que ce sujet vient au Conseil municipal à de nombreuses reprises, que nous allons être « noyés » dans cet établissement public territorial. Je m'étonne donc que vous regrettiez que nous ne puissions pas être encore plus nombreux, encore plus de communes, donc encore plus noyés selon vos dires.

M. le MAIRE.- D'abord, nous nous efforcerons de nager, de surnager et de garder le cap. Cette loi est un élément de complexité. Il est vrai qu'elle rebat les cartes mais cette loi n'est pas non plus l'apocalypse annoncée si on la regarde de près et si on veut bien lui donner son sens, et uniquement son sens. Inutile de rajouter des compétences qui n'y sont pas. Nous l'avons déjà dit plusieurs fois mais je veux bien le répéter ici : des choses relèvent de la compétence de la communauté et sont automatiquement transférées au moins d'un premier temps pour 2 ans, ne rajoutons pas d'autres choses. Ne commençons pas à annoncer l'apocalypse ou à affoler des gens qui n'ont pas besoin de l'être.

Ensuite, le Comité technique a été réuni il y a quelques semaines. Lors d'une séance du mois de juin comme lors des précédentes, j'ai fait un point et je l'ai fait systématiquement avec chacun des syndicats lorsqu'il le souhaitait et que des agents pouvaient être concernés, j'ai présenté l'état d'avancement au fur et à mesure.

Je rappelle que ce texte a été définitivement adopté par le Parlement assez tard, courant juillet, et qu'il a fallu après qu'il passe par les fourches caudines du Conseil constitutionnel. Nous n'avons donc eu le texte stabilisé que courant août. C'est une réalité.

Ne faisons pas dire au texte ce qui n'est pas dedans. En clair, le terrain synthétique n'est pas dedans. Nous mettons un budget important mais nous avons beaucoup de subventions et c'est un travail attendu. Vous dites que c'est beaucoup d'argent investi mais je considère que c'est de l'argent mis dans la cohésion sociale, le sport, la jeunesse et la pratique sportive pour tous. Outre le terrain synthétique, nous

avons un terrain multisport, nous le revendiquons. C'était attendu, cela fait des années que nous voulons le faire. A aucun moment la possibilité de son transfert n'a été évoquée. Ce n'est pas une compétence de l'Agglomération aujourd'hui.

M. DURAND vous a rapporté tout à l'heure le sujet propreté. A aucun moment le sujet propreté n'a été une compétence autre que communale. Regardez le texte, ce n'est une compétence ni du territoire ni de la métropole en elle-même.

Il y a déjà suffisamment de points d'embêtement, n'en rajoutons pas.

Concernant le PLU, Gérard DILLEN vous a répondu la dernière fois : de fait, le PLU devient dans toute la France une compétence intercommunale. Nous ne sommes ni dans la friction ni dans l'abattement, nous sommes mobilisés pour que le Bourget, qui a un destin singulier dans la métropole, passe au mieux cette étape, en restant ce que nous sommes, c'est-à-dire une ville à potentiel, qui certes n'a pas une grande taille et alors ? Nous avons toujours existé dans l'histoire, nous sommes géographiquement situés à un endroit nodal de l'Ile-de-France et nous avons une singularité qui va au-delà de la taille.

Nous pensons que les Bourgetins arriveront à s'engager, même si nous sommes trois dans le territoire et même si nous n'avons qu'un représentant dans le Conseil métropolitain. Le Bourget rayonne malgré tout et rayonnera plus que des villes qui auront dix représentants. Si nous sommes malins, je pense que nous ferons entériner par la métropole la singularité du Bourget qui est d'être un endroit où il y a du développement, de l'histoire, du patrimoine, du potentiel. C'est ce qui fera que, demain, il faudra nous prendre en compte.

Bien évidemment, cela complique le jeu. Je n'y suis pour rien, j'ai voté contre cette loi jusqu'au bout. J'ai fait d'autres propositions. Maintenant, la loi est là. Le vin étant tiré, il faut le boire. Que voulez-vous que nous fassions ? Dire « c'est vilain » ? « Ils ne sont pas gentils ? » « La Ministre est nulle ? » Je vous le confirme, elle est nulle, tout le monde le sait. En revanche, une fois que l'on a dit tout cela, que nous reste-t-il ? Une loi. Nous essaierons donc d'en tirer le maximum dans l'intérêt du Bourget en minimisant les embêtements et en maximisant les potentialités.

Cet exercice compliqué nécessite une mobilisation forte, qui nous fait déjà perdre un temps fou pour uniquement continuer à faire les mêmes choses, aussi bien qu'aujourd'hui. C'est du temps perdu. Nous passons un temps fou pour uniquement veiller à ce que, demain, nous n'ayons pas de rupture. C'est ahurissant dans le contexte de crise aujourd'hui.

Nous avons ouvert les discussions avec les autres communes et nous sommes face à la complexité.

Concernant le périmètre ou la taille, je rappelais simplement tout à l'heure que d'autres communes avaient souhaité rentrer. On peut effectivement se poser des questions mais, une fois que l'on est à 300 000, on regarde aussi les autres territoires. Or, le territoire qui porte le joli nom de T9, qui ira de Coubron/Livry-Gargan jusqu'à Noisy-le-Grand, comptera environ 380 000 habitants. La question d'un peu plus ou d'un peu moins s'est posée en Seine-Saint-Denis une fois la barre des 350 000 habitants franchie. L'Etat a dessiné des périmètres très grands. Je rappelle que des intercommunalités un peu plus loin en grande couronne compteront jusqu'à 600 000 habitants.

Une fois que vous avez passé cette barre, il faut réfléchir : quitte à être un grand territoire, faisons attention à peser assez par rapport à d'autres beaucoup plus grands. En l'occurrence, il y a surtout eu le critère de la liberté des communes qui proposaient de nous rejoindre. En général, lorsque des gens veulent se joindre à vous, vous ne les écartez pas.

C'est un rappel pour mémoire mais ce n'est plus de saison, le débat est clos sur ce point.

Nous essaierons donc de faire au mieux dans ce contexte qui est de lester les communes de taille moyenne comme les nôtres de difficultés supplémentaires. Cela peut se transformer en atout si nous arrivons à bien jouer mais ce sera beaucoup plus difficile ; c'est vrai.

Là-dessus, regardons les choses le plus positivement possible, cela ne sert à rien de se lamenter. Refuser de faire peur aussi à quiconque, le personnel sait les choses. D'abord, la Communauté d'agglomération avait voté un système de mise à disposition du personnel par les communes, que nous

renouvèlerons dans quelques jours pour plusieurs années. Cet élément sera donc opposable au nouvel établissement public territorial. Le personnel des services listés tout à l'heure et d'autres encore continuera donc à être communal. Cela ne serait que dans l'hypothèse d'une généralisation de la compétence sur ces thématiques que le personnel basculerait. En revanche, c'est la loi dans toute la France, ce n'est pas particulier au Bourget.

Ensuite, je vous rappelle que nous avons pris des dispositions qui permettaient jusque-là d'éviter que ce soit le cas, a contrario de beaucoup d'autres intercommunalités où le personnel a déjà basculé.

Nous nous laisserons donc le temps de regarder mais cela n'entraîne pas de changement pour les agents tant que nous ne décidons pas d'un transfert définitif au territoire. C'est un point majeur. Je l'ai dit aux syndicats et nous les tenons informés de toute évolution sur ce sujet.

Après, des points évolueront effectivement : politique de la ville, PLU, c'est la loi pour tout le monde. Nous nous adapterons à tout cela mais ne baissons pas pavillon. Nous sommes là pour défendre les Bourgetins et la Ville. Nous pouvons apporter à la métropole et nous le ferons dans un contexte de très profond renouvellement.

Evidemment, il faudra jouer habilement des règles malhabiles et difficiles. C'est ce que nous nous efforcerons de faire en vous tenant informés des différentes étapes.

Nous ne souhaitons pas cela mais nous en prenons acte et nous jouerons sportivement pour défendre la commune.

D'autres choses pourront aussi intervenir. Ce matin, *Le Parisien* a publié des annonces et, cet après-midi, le Premier ministre a officialisé un certain nombre de choses. Je ne suis pas sûr que, si nous avions ce soir l'annonce d'une opération d'intérêt national (OIN), vous ne m'auriez pas fait remarquer que c'est un dessaisissement pour le Bourget. Nous ne sommes pas dans la liste des six OIN et je n'y suis pas pour rien. En effet, j'ai refusé que nous y figurions, bataille qui dure depuis des mois en disant à l'Etat « nous voulons rester maîtres de notre destin » « nous ne voulons pas d'OIN » où l'Etat vient sur un territoire « poussez vous les élus, j'organise les choses, je délivre les permis, etc. »

Lorsque nous pouvons refuser les choses, nous le faisons. Quand c'est une loi, elle s'applique pour nous comme ailleurs. Essayons de l'appliquer dans l'intérêt des Bourgetins.

Si demain l'Etat décidait d'autres choses, il pourrait y avoir d'autres périls et, chaque fois, nous nous efforcerions de défendre l'intérêt local. C'est ce que nous faisons là et ce que nous ferons demain.

Il s'agit maintenant de délibérer non pas sur la loi mais sur le décret. C'est un avis et non pas une décision. Nous ne décidons pas d'adhérer, l'Etat nous dit « voilà le regroupement que je décide, on vous demande votre avis mais je vais décider ». En fait, nous pourrions proposer un autre périmètre. Nous avons rappelé que nous nous sommes posé la question d'un autre périmètre mais que nous prenons acte de la proposition de l'Etat. Nous ne proposons pas d'aller plus loin que les 349 000 habitants.

Je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Ce soir, nous avons décidément certes peu de Délibérations mais il ne s'agit que de sujets denses.

Délibération n° 8 : Soutien à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) en 2024 et à l'accueil du Village Olympique

M. le MAIRE.- On parle de la candidature de Paris car la ville porte cela et c'est destiné à l'international. En revanche, des sites sont concernés en Seine-Saint-Denis.

Au dernier Conseil, j'ai présenté assez largement ce sujet et, même avant, nous avons eu l'occasion d'échanger dessus.

Il faut se rappeler que, si Paris est désigné, nous ne le saurons que dans deux ans, cela veut dire qu'il faudra retenir son souffle et créer les conditions pour que la candidature prospère. Si nous sommes

l'un des sites olympiques avec nos amis voisins de Dugny, nous serons un site préolympique. En fait, cela signifierait que nous aurions des installations olympiques potentielles si la candidature allait au bout dans deux ans.

Tout ceci se mènera dans les semaines et les jours qui viennent. Je vous avais dit la fois dernière que je souhaitais un avis répondant aux demandes du comité de préfiguration, qui s'appelle Ambition Olympique. C'est dans ce cadre que nous proposons cette Délibération.

Étapes et organisation de la candidature aux JOP 2024

La candidature de Paris à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 est formellement engagée depuis le 15 septembre.

Outre Paris, 4 autres villes ont déposé leur candidature auprès du Comité International Olympique (CIO) : Hambourg, Rome, Budapest et Los Angeles.

Le choix de la ville hôte des JOP 2024 sera fait en septembre 2017 à Lima (Pérou).

Entre temps, l'élaboration des dossiers des villes candidates devra franchir trois étapes décisives :

- la remise d'un premier dossier « vision, concept des jeux et stratégie » en février 2016
- la remise d'un second dossier « Gouvernance et financement » en octobre 2016
- la remise du dossier final en février 2017, suivie de la visite du CIO

Si nous étions retenus, nous serions un territoire potentiellement olympique, ce qui n'est pas rien puisque c'est l'assurance d'un focus de l'attention de l'Etat chez nous pendant un petit moment. C'est d'ailleurs un élément de réponse à la question précédente : comment exister dans le jeu ? Notamment en étant si possible dans la short-list des sites qui pourraient accueillir pour partie les jeux.

Le fait que nous soyons dans la short-list aujourd'hui des sites appelés à concourir est déjà d'ailleurs une excellente chose. Ce n'est pas vu comme cela du jour au lendemain, nous avons fait le nécessaire pour proposer, avec nos voisins de Dugny, que le territoire globalement autour de l'aéroport puisse accueillir des installations olympiques. Nous verrons lesquelles. Soyons prudents, la compétition est difficile et féroce parce que l'enjeu est fort.

Vous savez que trois sites sont aujourd'hui répertoriés :

- Saint-Denis, Ile-Saint-Denis, Saint-Ouen : au départ, c'était davantage Saint-Denis Pleyel mais ils se sont rendu compte de la complexité ;
- Le Bourget, Dugny : en réalité, il y aurait davantage d'installations à Dugny avec l'Air des Vents ;
- Pantin : elle est arrivée un peu tard mais elle a été intégrée à cette compétition.

La SPL Le Bourget Grand Paris concourt énormément à la réalisation de ce dossier. Sans elle, nous ne serions pas dans cette compétition car cela suppose beaucoup d'ingénieries et un travail compliqué avec les administrations et le Comité Ambition Olympique 2024.

Une présentation globale vous a été soumise, je ne la détaille pas. Le point positif, dont je me réjouis, est que la ville de Paris qui est candidate et Mme HIDALGO ont souhaité s'orienter sur des sites au nord, et en Seine-Saint-Denis. C'est très louable de la part de la Maire de Paris et de l'équipe parisienne. Il faut en donner acte et dire que c'est un gage de confiance. C'est un élément positif qu'il faut saluer chaleureusement, ce n'est pas courant que Paris regarde vers nous.

Donc, plusieurs sites doivent figurer dans le projet de candidature. Le principal, qui fait le plus parler, est le village olympique. Il faut dire les choses : le site de Dugny/Le Bourget n'est pas le favori pour cela. Nous sommes challengés.

Le dossier de Saint-Denis/Ile-Saint-Denis/Saint-Ouen est encore jugé comme étant le favori et il existe un lobbying intense en faveur de Pantin depuis quelque temps. C'est la vie.

Outre le village olympique, un centre de média est appelé à recevoir les journalistes du monde entier pendant toute la période des JO. Je rappelle que l'essentiel se passe en août 2024 et que cela dure 15 jours, les jeux paralympiques arrivant peu après.

Aujourd'hui, l'une des hypothèses est que le centre de presse soit sur le Parc des Expositions avec un quasi doublement pour la période. Il reste à déterminer si ce sont des installations pérennes ou pas pour la partie doublée mais c'est un point important.

Il y a le questionnement autour d'un village pour les journalistes. Ce n'est pas une obligation du dossier de candidature mais il pourrait compléter l'offre en montrant qu'il existe un certain nombre de presses et que les journalistes peuvent être logés non loin. Cela fait encore l'objet de questionnements : les journalistes voudront-ils loger non loin ? Préfèrent-ils les hôtels ailleurs ? Ce point doit être encore expertisé.

Pour l'essentiel, la discussion porte sur la situation du village olympique, du centre de presse et de cet éventuel village des journalistes.

Le Comité nous a donc demandé de délibérer. La Délibération est franche : elle vous demande de soutenir la démarche.

Les critères vous sont rappelés dans la note en pages 3 et 4. Il faudra s'y conformer.

Il est proposé aujourd'hui de jouer pleinement le jeu. Je pense que les valeurs de l'olympisme méritent que notre territoire réponde présent et l'effet d'entraînement ne peut être qu'extrêmement positif, quelles que soient les installations que nous obtiendrons. Plus nous en obtiendrons, mieux cela vaudra. C'est une opportunité majeure pour le territoire. Le simple fait de concourir est déjà une excellente chose et, croyez-moi, ce n'était pas une évidence.

L'installation majeure se situerait sur l'Air des Vents, qui appartient au Département. Il a donc accepté de mettre ce foncier à disposition. Puis, d'autres aménagements seront effectués dans ce cadre. Au Bourget, il est notamment envisagé sur les terrains de l'Etat du laboratoire de l'équipement jusqu'au parc sportif. Tout cela devra être précisé, avec également la partie de l'aéroport qui est située au Bourget et le Parc des Expositions.

Aujourd'hui, ce sont davantage des études de capacité, nous ne sommes pas dans les plans de détail. Nous savons que le territoire avec l'Air des Vents et un certain nombre de fonciers alentours a la capacité d'accueillir ces installations. Encore faut-il que le Comité nous fixe et nous dise de concourir pour le village olympique ou pour le village de presse ou uniquement pour le centre de presse, qui sont les trois principales installations.

Je précise aussi que le stade de France serait le stade olympique, il sera rénové. C'est un point invariant. Le centre nautique se situerait plutôt sur la commune d'Aubervilliers, c'est un vieux projet qui ne prête pas trop à discussion. On discute également du centre sportif de Marville, pour un certain nombre d'installations, cela paraît donc clair. Il y a déjà un axe Paris, stade de France jusqu'à Marville avec des pavillons sportifs qui pourraient demeurer demain ; c'est indiqué dans la note.

Autant les choses étaient claires dès lors que nous étions en compétition avec Plaine Commune autant l'arrivée du troisième larron complexifie un peu le jeu. Nous verrons le résultat qui est attendu autour du 6 novembre. Cela viendra relativement vite.

Chaque site a ses caractéristiques, il s'agit de répondre en disant que nous sommes disposés à soutenir cette démarche et que nous y croyons. D'ailleurs, je pense aussi que le Bourget a quelque chose à raconter au monde entier en matière d'ouverture au monde en valeur de conquête, de dépassement. Cela peut être une histoire intéressante pour nous comme pour le Comité français et la candidature française. Evidemment, nous sommes face à des sites, dont un en particulier, qui ont parfois l'expérience des deux compétitions précédentes. Le jeu n'est pas forcément le plus évident. Nous sommes le plus petit dans le système mais nous avons envie en commun accord avec André VEYSSIERE et la ville de Dugny de jouer la compétition jusqu'au bout.

En plus, les équipements pérennes seront utiles aux Bourgetins et aux Dugnysiens demain, plusieurs pavillons sportifs peuvent être gagnés si j'ose dire dans cette compétition. Voilà pour la démarche globale.

Cela signifie que, si nous sommes retenus, nous aurons maintes fois l'occasion d'y revenir et de discuter avec l'Etat de la forme que cela prendrait en termes de mode opératoire. Si c'est le village olympique, l'ambition est grande parce que ce sont plusieurs milliers de logements. Le village des journalistes en entraînerait beaucoup moins, nous ne dépasserions pas le millier de logements, ils ne seraient pas au Bourget. Nous pourrions en regarder la déclinaison.

Dernier point, le sujet est aussi de permettre en matière de transport que nous soyons exacts au rendez-vous de 2024. Cela suppose vraiment que les gares arrivent à temps, cela ne peut donc avoir qu'un aspect extrêmement positif.

J'ai essayé de vous résumer cette démarche. Il faut le faire avec fair-play. C'est une compétition, nous n'obtiendrons pas tout et le plus simple était de n'être candidat à rien. Le plus ambitieux était de nous déclarer site potentiel disponible pour accueillir ce qui permettra à la France de gagner. Le critère quand même global est non pas forcément de se tirer le maillot les uns et les autres mais de faire que le dossier paraisse au CIO comme étant le plus à même de remporter la victoire. Le sujet n'est pas tellement « c'est toi ou c'est moi », c'est bien de faire que la France emporte la décision d'une multitude de décideurs internationaux et vous savez comme moi que c'est compliqué.

Le travail est engagé et nous verrons après comment faire.

Cela signifie que des installations pourraient trouver un nouvel usage après les Jeux, comme on a pu l'observer ailleurs. D'ailleurs, le début de la note vous rappelle toutes les capitales ou grandes villes candidates à ces Jeux.

Je n'en dis pas davantage, je peux essayer de répondre à vos questions mais nous n'avons pas toutes les réponses, cela viendra après dans le fil du travail qu'il faudra mener.

Il s'agit là d'affirmer notre intention, que j'espère la plus large possible, de soutenir la candidature de Paris et des sites de Seine-Saint-Denis à ces Jeux.

Mme MERY.- Vous souhaitez l'adhésion la plus large possible, vous aurez la nôtre, nous sommes à 100 % pour les Jeux olympiques et paralympiques en 2024 à Paris et en Seine-Saint-Denis, ne l'oublions pas.

Je voulais revenir sur une chose que vous avez dite dans une note précédente mais qui revient ici : effectivement, nous pensons que Le Bourget a une identité particulière. Au même titre que la note précédente, cette identité particulière est un atout. Nous avons beau être un peu plus de 15 000 habitants, cela ne représente pas l'impact ou la notoriété du Bourget. Il est admis par beaucoup de personnes habitant cette ville et je pense par tout le monde ici que, lorsque l'on dit habiter au Bourget, où que l'on soit en France, voire à l'étranger, ce nom évoque quelque chose mondialement.

Cette identité particulière est pour nous un atout pour notre candidature au village olympique.

Après, nous aurons l'éclairage de la COP 21 en décembre. Le ministre des Affaires étrangères commence enfin à dire que la COP 21 est non pas celle de Paris mais bien celle de Paris Le Bourget. J'espère que l'on dira bientôt que c'est la COP 21 du Bourget, puisqu'elle a lieu chez nous. Nous en subissons les conséquences et les désagréments, que nous puissions au moins nous targuer d'avoir accueilli cette manifestation !

En ce qui concerne cette note plus particulière et ce soutien à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, nous voudrions tout de même émettre une certaine inquiétude.

Premièrement, il est question d'un village avec 3 000 ou 3 500 logements pérennes. Cela ne va pas sans poser des problèmes de densification, cela représente un peu plus de 10 000 habitants répartis sur Dugny et Le Bourget avec tous les services publics que cela inclurait (écoles primaires, maternelles, collège, lycée, services publics municipaux) et les problèmes de circulation et de transport. Pour ma part,

j'estime qu'il faut penser à tout cela au moment sinon de la négociation en tout cas à ce qui se passera après ces Jeux olympiques de 2024. Dans notre esprit, il ne fait pas de doute qu'ils se passeront à Paris, nous y croyons fortement.

Pour en revenir au temps présent, même si je sais que vous n'avez pas toutes les réponses, nous aimerions connaître l'impact sur notre ville et celle de Dugny en termes d'espaces verts. On nous parle de l'Air des Vents. Sachant que beaucoup de personnes s'y rendent pour se promener, faire du sport, que certains clubs sportifs s'y entraînent, que quelques grandes manifestations s'y déroulent en septembre, quel en sera l'impact si des structures en dur sont amenées à rester ? J'aurais apprécié que l'on nous propose éventuellement des structures démontables mais cela doit être mon côté très écologiste qui ressort.

Serait-il possible d'avoir assez rapidement une carte des emprises prévues au Bourget et à Dugny par rapport au village olympique ? En effet, si nous n'obtenons que le centre des médias, ce sera beaucoup moins important. En revanche, si nous arrivons à avoir l'ensemble, pourrions-nous avoir une carte pour nous rendre compte plus précisément de l'impact éventuel sur nos deux villes ?

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

D'abord, je vous admire lorsque vous déclarez que vous n'avez pas de doute. Lorsque l'on est candidat dans une compétition internationale, il ne faut surtout pas dire que l'on est dès le départ certain de gagner. J'aimerais beaucoup mais c'est une très longue marche. Il faut attendre deux ans avant de connaître la décision et vous savez comme moi que, dans ces milieux internationaux, il y a beaucoup de chausse-trappe. On ne peut donc pas préjuger de la décision.

Il s'agit pour nous, et c'est le critère que nous avons tous accepté, de rendre la meilleure copie afin qu'elle puisse être jugée valide par le CIO. Il existe beaucoup d'impondérables jusqu'au bout, il s'agit donc vraiment de faire que les athlètes et les dirigeants sportifs considèrent que c'est le meilleur dossier. Evidemment, des éléments politiques joueront jusqu'au bout.

Ensuite, je suis un peu confus lorsque vous me citez. Vous dites que Le Bourget a une identité particulière et c'est ce que j'ai dit il y a 10 minutes en faisant valoir que c'est ce qui devrait nous aider à nous en sortir dans la métropole. Si je vous ai convaincue, j'en suis ravi.

Concernant la citation du ministre des Affaires étrangères, ceux qui étaient présents tout à l'heure à la remise des médailles aux bacheliers m'ont entendu dire que j'avais écouté le ministre des Affaires étrangères exprimer pour la première fois qu'elle a lieu au Bourget. Il l'a fait sciemment, nous avons fait passer le message qu'il était temps de dire que cela se passait au Bourget. D'ailleurs, j'aurais aimé que l'on inclue nos amis de Dugny, même si demander que l'on parle de Dugny Le Bourget semble faire trop, nous partageons beaucoup la marque avec eux. M. FABIUS a bien voulu dire en réponse à une question que la COP avait lieu au Bourget. Je pense que le message est bien passé, j'en suis heureux et je remercie les personnes près de lui qui ont bien voulu faire que ce soit dans les éléments de langage. Nous en sommes donc satisfaits et je vous remercie de rappeler ce que je viens de dire aux bacheliers. C'est toujours positif lorsque vous employez mes mots.

S'agissant du fond et des logements, vous avez rappelé qu'ils se situent à Dugny. Si cela avait lieu, ce serait une transformation importante pour Dugny et pour le territoire. Je ne m'exprimerai pas en disant « si nous n'avons que le centre de presse », énormément de territoires se battraient rien que pour obtenir le centre de presse. C'est tout de même un élément considérable de rayonnement mondial. Donc, si nous avons le centre des presses, ce serait bien. Si nous avons le centre de presse et un village pour la presse à côté, ce serait mieux. Si nous obtenions le village olympique, ce serait très bien. Avoir le tout, je n'y crois pas. Sachant que trois sites sont candidats, ce n'est pas possible, il faut bien répartir un peu.

Nous travaillons ce sujet en étroite collaboration avec le Conseil départemental et son Président, Stéphane TROUSSEL, de manière au moins hebdomadaire si ce n'est quotidienne quand c'est nécessaire. Le Président est bien sûr obligé de respecter l'équité territoriale mais il est disponible et je l'en remercie.

Concernant l'Air des Vents, je peux admettre qu'il y ait une discussion. Ce n'est pas un sujet que nous avons traité dans la facilité avec André VEYSSIER et Stéphane TROUSSEL mais nous pouvons

convenir que ce site n'est pas valorisé tel qu'il devrait l'être aujourd'hui. J'avais commencé cette discussion avec Claude BARTOLONE, que j'assume d'avoir posée parce que ce site vit un peu comme un élément du parc mais en moins bien, un peu à l'écart. Il vit pour le salon du Bourget ou d'autres à qui il est annexé et pour la Fête de l'Huma où il est utilisé pleinement. Il souffre d'ailleurs pas mal à ce moment-là en termes de verdure.

Nous veillerons à l'avenir à ce que la Fête de l'Huma ne soit pas en cause. Le parti communiste qui l'organise avec *L'humanité* est conscient de l'enjeu et accepte de jouer le jeu. C'est une tradition populaire, même si elle génère beaucoup de nuisances chez nous. Nous trouverons des solutions avec eux de manière à ce que ce ne soit pas un obstacle à la candidature de la France aux Jeux olympiques. Mme BUFFET ayant en plus été ministre des Sports est consciente des enjeux. Je pense que la discussion se passe plutôt bien pour le moment.

Après, conserver l'Air des Vents en l'état revient à passer notre temps à nous dire qu'il y a, idéalement situé à l'entrée de Dugny, devant la future gare tangentielle, à côté des réserves du musée de l'air, non loin des pistes et à côté du Parc des expositions, un endroit peu valorisé. Il s'agit de le valoriser dans un contexte environnemental avec des constructions le plus proche possible des éco quartiers et une densité que nous ne souhaitons pas très élevée.

Je peux admettre que cela fasse un peu débat, ce n'est pas illogique mais nous sommes très loin des Central Parks et des projets de M. CASTRO sur le parc Georges-Valbon. C'est rigoureusement le contraire. Je pense que laisser l'Air des Vents en l'état n'est pas non plus la bonne solution. Nous verrons. Je peux comprendre que vous émettiez des doutes mais la discussion doit d'abord avoir lieu au Conseil départemental puisqu'il est propriétaire et donne son accord pour porter la candidature. Nous faisons simplement valoir que nous pensons depuis des années que ce site a un potentiel et qu'il faut le valoriser dans un cadre environnemental.

Je considère également que le terrain des Essences (ancien dépôt des essences aux armées) à côté de la gare de Dugny et à La Courneuve peut offrir des contreparties environnementales et c'est plutôt son destin. Il s'agit d'avoir une somme environnementale positive à l'arrivée et de faire que l'on compense le plus largement possible l'usage éventuel des espaces verts. Je considère que l'Air des Vents ne pose pas le sujet le plus compliqué, contrairement au Parc de La Courneuve.

Le parc peut être un véritable atout olympique. Si des sportifs pouvaient suivre des entraînements ou avoir des parcours de décrassage dans le parc, ce ne serait pas si mal. Nous verrons à ce moment-là, prudence sur le sujet.

Nous avons conscience de ces deux points, en particulier qu'il faudra gérer l'aspect logement à Dugny. Le Maire et les élus en sont parfaitement conscients. Je les remercie quand même parce qu'ils acceptent de jouer le jeu. Devant l'enjeu en termes de logement chez eux, je tire mon chapeau à André VEYSSIERE à qui j'ai posé la question dès le départ : attention, un sujet se pose et je ne peux pas répondre pour toi. Il a en toute responsabilité signifié qu'il était disponible pour regarder cela. C'est très utile à tout le territoire. Nous gérerons tout cela avec lui, comme souvent. Nous le soutiendrons chaque fois que nécessaire.

Après, nous regarderons l'évolution. Nous avons donné des jauges, il faut que tout le monde les ait en tête et c'est la réalité du dossier aujourd'hui.

La première échéance est donc prévue avant le 10 novembre, si la décision n'est pas repoussée. Je pense que l'Etat a aussi son rôle à jouer, ce qui est en cause est un accélérateur du territoire ou pas et le rôle mondial de la France dans le domaine sportif.

Sur ce, je mets aux voix la Délibération proposée, qui apporte notre soutien à la candidature et affirme notre volonté d'accueillir le village olympique, ainsi que le village des médias et l'éventuel centre des médias. Il s'agit aussi de prendre un peu l'engagement moral de prendre les dispositions pour que cela fonctionne.

Vous avez peut-être noté également que nous nous engageons par avance à respecter le choix. S'agissant d'une candidature internationale, cela peut faire réfléchir mais c'est légitime. Effectivement, si

nous venions à exprimer que nous ne sommes pas contents ou en désaccord avec la décision, cela reviendrait à affaiblir la candidature de la France. Nous nous inscrivons dans une démarche responsable.

La question m'a été posée au départ car le Comité nous demande un certain nombre d'exigences, j'ai répondu clairement, et mes collègues ont bien voulu l'accepter avec moi, que, pour le jeu des Jeux, le plus important est de jouer le jeu.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Je vous remercie de ce signal de concorde. Nous vous tiendrons informés de la suite du dossier.

(La séance est levée à 22 h 50.)